

Radiation societe co production royalties

Par sweel, le 10/12/2008 à 17:20

bonjour

dans le cas de deux societes qui co produisent a 50 / 50 un disque et pour le quel elles persoivent et reversent aussi 50 / 50 des royalties je voudrais savoir ce qu il se passe si une des deux societe vient a etre radié d office pour insuffusabce et perte de capital.

De ce fait elle ne pay plus certains ayants droits et cela sans même en tenir informer l'autre societe.

Quelle est la responsabilité du gerant

Merci